

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2026

**RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2531)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 60

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, les député.es de la France insoumise proposent de supprimer toute référence à l'introduction de "trajectoires de moyens pluriannuelles" financiers et humains au sein des contrats d'objectifs et de performance (COP).

Nous touchons ici au véritable objectif de cette proposition de loi : la casse d'opérateurs de l'État remplissant des missions de service public, et leur mise sous la tutelle du Gouvernement y compris au mépris du principe d'autonomie qui préside à certaines de ces entités.

L'objectif recherché est celle de « maîtrise et de réduction progressive de la dépense publique ». Pourtant, la commission d'enquête sénatoriale sur le sujet a clairement établie des économies d'échelle ne pourraient pas être réalisées de cette manière.

Alors que l'ancien Premier ministre F. Bayrou prétendait qu'il pourrait dégager 5,2 Mds d'euros d'économies sur les seules suppressions ou fusions d'agences et opérateurs, la commission d'enquête a établi que ces économies seraient dix fois inférieures (540 millions d'euros, et sur 2 ou 3 ans). La suppression de certaines instances consultatives, elle ne rapporterait qu'une poignée de millions.

Nous n'oublions pas que cet argumentaire a servi de prétexte pour toutes les attaques anticlimatiques et antisciences qui se sont abattues ces derniers mois sur de nombreuses organisations essentielles et venant de tout le spectre de droite. Cela a été le cas de l'Agence de la transition écologique (Ademe) qui emploie 1 400 personnes, de l'Office national des forêts (ONF) qui emploie 8 000 personnes, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui emploie 1 000 personnes, ou encore l'Office français de la biodiversité (OFB) qui compte 3 000 emplois.

Il s'agit bien de jeter l'opprobre sur toutes ces organisations, non pour réinternaliser leurs missions mais pour accélérer la privatisation de leurs missions. Cela passera par une destruction des emplois, comme l'ont souligné les syndicats auditionnés par la commission d'enquête sur les opérateurs de l'Etat.

D'ailleurs, même dans les cas où une trajectoire de moyens à la hausse était prévue, tous les ministères de tutelle ayant négocié des contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec leurs opérateurs ont observé qu'un COM "ne protège pas contre les coups de canif porté aux annuités théoriquement prévues en fonction des exigences de maîtrise des finances publiques", comme le souligne le rapport d'information de 2021 sur l'évaluation des relations entre l'Etat et ses opérateurs, dont l'auteur de cette proposition de loi a été co-rapporteur.